SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 2 octobre 2023, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, sous la présidence de madame Stéphanie Lacoste, mairesse. Cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Marc-André Lemire, conseiller
monsieur Mario Sévigny, conseiller
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
madame Cathy Bernier, conseillère
madame Catherine Lassonde, conseillère
madame Carole Léger, conseillère
madame Sarah Saint-Cyr Lanoie, conseillère
monsieur Jean-Philippe Tessier, conseiller
madame Isabelle Duchesne, conseillère
monsieur Yves Grondin, conseiller
madame Julie Létourneau, conseillère

Absence motivée :
monsieur Alexandre Desbiens, conseiller

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Mélanie Ouellet, greffière
Me Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe et chef de division du greffe
M. Thomas Roux, directeur de cabinet
M. Francis Villeneuve, directeur général adjoint, Module services à la vie citoyenne
Mme Élyse Ménard, directrice, Service de l'urbanisme
M. Dominic Villeneuve, directeur, Service des communications
Mme Anne-Elisabeth Benjamin, conseillère en relations publiques, Service des communications

Lecture de la réflexion

Madame la mairesse déclare la séance ouverte et elle fait la lecture d'une réflexion.

0969/10/23 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0970/10/23 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 septembre 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2023 et que tout semble conforme,

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

La greffière fait part aux membres du conseil de la réception des lettres suivantes :

Groupe de Relation d'Aide pour les Maladies Intestinales (GRAMI)
Réf. : Le GRAMI vous invite à sa 37e et dernière campagne de financement, soit à un tournoi de curling qui se tiendra du 21 octobre au 5 novembre 2023 au Club sportif Celanese.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)
Réf. : Le MRIF vous informe du lancement de l'appel de candidatures du prix Hector-Fabre 2023 et vous propose de soumettre la candidature de la Ville pour un projet ayant une portée à l'international.

0971/10/23 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 25 septembre 2023

Le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 25 septembre 2023 est déposé aux archives de la Ville par monsieur Yves Grondin.

0972/10/23 Nomination de la conseillère Cathy Bernier à titre de mairesse adjointe du 21 au 28 octobre 2023

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville désigne la conseillère Cathy Bernier à titre de mairesse adjointe durant l'absence de la mairesse et du maire adjoint du 21 au 28 octobre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0973/10/23 Délégation de la conseillère Cathy Bernier au 16e Rendez-vous de l'habitation et au Carrefour technique qui auront lieu les 28 et 29 novembre 2023

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la Ville de Drummondville délègue la conseillère Cathy Bernier au 16e Rendez-vous de l'habitation et au Carrefour technique qui auront lieu les 28 et 29 novembre 2023 à Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0974/10/23 Délégation du conseiller Yves Grondin au Sommet Près du cœur organisé par Rues principales qui aura lieu le 8 novembre 2023

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville délègue le conseiller Yves Grondin au Sommet Près du cœur organisé par Rues principales qui aura lieu le 8 novembre 2023 à Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0975/10/23 Avis d'intention concernant le projet de regroupement des Offices d'habitation du Centre-du-Québec

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), le gouvernement peut, par décret, constituer un office régional d'habitation sur le territoire de toute MRC qu'il désigne où constituer un office d'habitation issu de la fusion d'offices d'habitation existants;

ATTENDU QU'une analyse d'opportunité a été effectuée pour le Centre-du-Québec;

Sur proposition de madame Isabelle Duchesne,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- appuie la démarche d'optimisation des Offices d'habitation du Centre-du-Québec;
- exprime une préférence pour la création d'un Office d'habitation pour la région du Centre-du-Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0976/10/23 Versement d'une subvention de 240 $ pour la tenue du tournoi de curling du Groupe de Relation d'Aide pour les Maladies Intestinales (GRAMI)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 240 $ pour la tenue du tournoi de curling du Groupe de Relation d'Aide des Maladies Intestinales (GRAMI) qui se tiendra du 21 octobre au 5 novembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0977/10/23 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

La liste des dépenses qui ont été autorisées par les délégataires désignés en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, et ce, pour la période du 3 au 16 septembre 2023 (cette liste totalise un montant de 1 559 213 $) est déposée par monsieur Mario Sévigny.

0978/10/23 Transport de neige en vrac pour la période hivernale 2023-2024 (Contrat de gré de gré no DR23-GAG-056)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la Ville de Drummondville adjuge le contrat de gré à gré, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*, à la compagnie Transporteurs en vrac de Drummond inc. au montant de 610 000 $ (taxes incluses) pour le transport de neige en vrac pour l'hiver 2023-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0979/10/23 Services professionnels - Étude de circulation - Route 139 (Demande de prix no DR23-DDP-057)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la soumission de la compagnie WSP Canada inc. au montant de 53 003,48 $ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents de la demande de prix, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0980/10/23 Location d'une pelle hydraulique avec opérateur pour la période hivernale 2023-2024 (Demande de prix no DR23-DDP-066)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Carole Léger,

il est résolu que la soumission de la compagnie Excavation Tourville inc. au montant de 67 533,44 $ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents de la demande de prix, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0981/10/23 Approbation des critères de sélection - Services professionnels en gestion de projets pour divers projets municipaux

(Appel d'offres no DR23-PUB-091)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour le choix d'une firme de professionnels relativement aux services professionnels en gestion de projets pour divers projets municipaux, et ce, selon le tableau suivant :

Ville de Drummondville **Appel d'offres :** DR23-PUB-091

Numéro de projet : _____

Titre : Services professionnels - Gestion de projets - Divers projets municipaux

PARTIE 1

ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION		**Fourn. A**	**Fourn B**	**Fourn. C**	**Fourn. D**	**Fourn. E**
CRITÈRES **(minimum de 4)**	Nombre maximal de points (1 à 30)	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage
1.0 Expérience générale du chargé de projets	25					
2.0 Expertise du chargé de projets dans des projets similaires	30					
3.0 Méthodologie et organisation de la charge de travail	25					
4.0 Expérience dans le domaine municipal	20					
Pointage total intérimaire :	100	/100	/100	/100	/100	/100

Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées aux fournisseurs **sans avoir été ouvertes**

PARTIE 2

ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	**Fourn. A**	**Fourn B**	**Fourn. C**	**Fourn. D**	**Fourn. E**
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)					
Établissement du pointage final : (application de la formule) : $\frac{\text{(pointage intérimaire +0) x 10 000}}{\text{Prix}}$					
Rang et adjudicataire					

_____ _____

(signature) (EN LETTRES MOULÉES)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0982/10/23 Résiliation du contrat DR20-GAG-003 relativement à la fourniture et à l'installation d'un système de vente et de perception

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- procède à la résiliation du contrat DR20-GAG-003 avec l'entreprise Solutions ITSMAX inc. relativement à la fourniture et à l'installation d'un système de vente et de perception;
- mandate tout avocat de la firme Cain Lamarre à agir pour représenter les intérêts de la Ville et à entreprendre toutes les procédures et démarches qui s'imposent ainsi qu'à signer tout document utile ou nécessaire à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0983/10/23 Résiliation du contrat DR21-PUB-073 relativement à l'achat de 2 camionnettes et de 6 fourgonnettes de style cargo

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la résiliation du contrat DR21-PUB-073 avec l'entreprise Drummondville Ford (Tradition Ford (ventes) ltée), le tout conformément à l'article 13.01 de la section de gré à gré dudit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0984/10/23 Dépôt de la liste d'embauches, de promotions et de mouvements de main-d'œuvre des employés

La liste d'embauches, de promotions et de mouvements de main-d'œuvre des employés est déposée par Madame Stéphanie Lacoste conformément aux activités intervenues sous la délégation de la directrice par intérim du Service du capital humain.

Mouvements et promotions des employés :

Manœuvre spécialisé voirie (nuit) : Jean-François Leclerc
Manœuvre spécialisé arrosage Espaces verts (nuit) : Jean-Pierre Viens
Préposée à l'urbanisme permanent à temps partiel : Lyne Gagnon

Embauches employés surnuméraires :

Journalier au service des travaux publics : William Proulx
Secrétaire surnuméraire au Service de l'urbanisme : Vanessa Guertin

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0985/10/23 Signature de la lettre d'entente BL-01-2023 à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux cols blancs de Drummondville relativement à des modifications et/ou des précisions de certains avantages pour les employés surnuméraires et permanents à temps partiel

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la directrice par intérim du Service du capital humain et le directeur général soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, la lettre d'entente BL-01-2023 à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux cols blancs de Drummondville (CSN) relativement à des modifications et/ou des précisions de certains avantages pour les employés surnuméraires et permanents à temps partiel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0986/10/23 Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif à la résolution no 0658/06/23 - Dérogation mineure concernant l'immeuble au 1610 de la rue Germaine-Trinque

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la soussignée, greffière de la ville, apporte une correction à la résolution numéro 0658/06/23 Dérogation mineure concernant l'immeuble au 1610 de la rue Germaine-Trinque de la Ville de Drummondville, à la suite d'une ou des erreurs qui apparaissent évidentes à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

0987/10/23 **Autorisation à participer au projet pilote d'Élections Québec relativement au vote par Internet pour les élections générales municipales de 2025**

CONSIDÉRANT QU'Élections Québec est à la recherche d'une quinzaine de municipalités de plus de 20 000 habitants qui seraient intéressées à participer à un projet pilote pour la mise en place d'un vote par Internet lors des élections générales municipales de 2025;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'accroître l'accessibilité du vote et favorisera l'exercice démocratique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville est intéressée à participer à ce projet pilote;

Sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyé par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la Ville de Drummondville manifeste son intérêt à participer au projet pilote de vote par Internet pour les Élections générales municipales de 2025 à Élections Québec et leur transmette la présente résolution.

Madame la mairesse demande le vote.

10 membres ont voté pour :
Marc-André Lemire
Catherine Lassonde
Carole Léger
Sarah Saint-Cyr Lanoie
Jean-Philippe Tessier
Isabelle Duchesne
Yves Grondin
Julie Létourneau
Daniel Pelletier
Cathy Bernier

1 membre a voté contre :
Mario Sévigny

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

0988/10/23 **Demande d'aide financière et autorisation de signature d'une convention de demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2023 – volet 1 / Aide financière au transport en commun urbain**

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de lui octroyer une aide financière pour 2023 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2023 – volet 1 / Aide financière au transport en commun urbain et que tout ajustement ultérieur auquel la Ville de Drummondville pourrait avoir droit pour l'année 2023, lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives;
- autorise la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;
- transmette une copie de la présente résolution ainsi que la demande d'aide financière au MTMD.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0989/10/23 **Versement d'un montant total de 20 000 $ dans le cadre du projet de spectacle symphonique en collaboration avec l'Orchestre symphonique de Drummondville (OSD) et la Maison des arts Desjardins Drummondville (MADD)**

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par madame Carole Léger,

il est résolu que la Ville de Drummondville verse :

- une subvention culturelle de 15 000 $ à l'Orchestre symphonique de Drummondville (OSD), afin de soutenir les activités de médiation culturelle liées à la création d'un spectacle symphonique de Tire le coyote en collaboration avec la Maison des arts Desjardins de Drummondville (MADD);
- une commandite de 5 000 $ à l'OSD, afin d'être présentateur du spectacle symphonique de Tire le coyote produit en collaboration avec la Tribu et la MADD.

Il est également résolu que la directrice du Service des arts, de la culture et de la bibliothèque ou à défaut le directeur général adjoint, Module services à la vie citoyenne soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente avec l'OSD et la MADD.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0990/10/23 Signature d'une entente de principe à intervenir avec la Société de développement économique de Drummondville (SDED) relativement à l'utilisation de 10 cases de stationnement servant au covoiturage interurbain au Centrexpo Cogeco Drummondville pour une période de 10 ans (CV23-3898)

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente de principe à intervenir avec la Société de développement économique de Drummondville (SDED) relativement à l'utilisation de 10 cases de stationnement servant au covoiturage interurbain au Centrexpo Cogeco Drummondville pour une période de 10 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0991/10/23 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) pour le remplacement des infrastructures de la 101e Avenue et de la rue du Parc

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la ville de Drummondville :

- s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- s’engage à assumer l’entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d’un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la ville pour la réalisation des travaux;
- s’engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s’appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus;
- s’engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- s’engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;
- autorise le dépôt de la demande d’aide financière au programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0992/10/23 Immeuble situé au 4515 du boulevard Saint-Joseph

Réduire la distance entre une serre projetée et la ligne latérale droite de terrain, réduire la distance entre des serres existantes et le bâtiment principal et augmenter la superficie de l'ensemble des serres et la hauteur de celles-ci - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 13 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- réduire de 3,5 mètres à 1 mètre la distance minimale entre une serre projetée et la ligne latérale droite de terrain;
- réduire de 1 mètre à 0 mètre la distance minimale entre des serres existantes et le bâtiment principal;
- augmenter de 1650 mètres carrés à 1950 mètres carrés la superficie maximale de l'ensemble de serres;
- augmenter de 6,5 mètres à 6,8 mètres la hauteur maximale de l'ensemble des serres;

et ce, pour la propriété située sur le lot 3 898 766 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 4515 du boulevard Saint-Joseph.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0993/10/23 **Immeuble situé au 975 de la rue Hains**
Réduire le rapport d'espace bâti/terrain minimal, réduire la marge avant, autoriser les enseignes détachées annonçant le menu et un détecteur de hauteur d'un établissement de restauration comportant un usage accessoire « service à l'auto » en cour avant - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 13 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,

dûment appuyé par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- réduire de 15 % à 7 % le rapport espace/bâti terrain minimal;
- réduire de 9 mètres à 5 mètres la marge avant secondaire minimale du bâtiment;
- autoriser les enseignes détachées annonçant le menu d'un établissement de restauration comportant un usage accessoire « service à l'auto » en cour avant;
- autoriser un détecteur de hauteur d'un établissement de restauration comportant un usage accessoire « service à l'auto » en cour avant;

et ce, pour la propriété située sur le lot 3 425 739 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 975 de la rue Hains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0994/10/23 **Immeuble situé au 3 de la rue de la Charbonnière**
Réduire la marge avant dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 13 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à réduire de 7,50 mètres à 4,10 mètres la marge avant minimale dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment selon les **conditions** suivantes :

- de relocaliser les escaliers du perron arrière sur le côté latéral droit;
- de soumettre un plan de végétalisation de la bande riveraine conforme aux objectifs présenté dans la section végétalisation de la bande riveraine du Guide d'analyse des projets d'intervention dans les écosystèmes aquatiques, humides et riverains assujettis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

et ce, pour la propriété située sur le lot 3 922 433 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 3 de la rue de la Charbonnière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0995/10/23 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (approbations - C.C.U. du 13 septembre 2023)

ATTENDU QUE les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

CCU Résolution	Adresse	Objet de la demande
23.09.03	330, rue Cormier (suite 302)	Nouvelle enseigne rattachée au bâtiment
23.09.04	154-160, rue Heriot	Rénovation extérieure du bâtiment
23.09.05	1847, boulevard Lemire	Nouvelles enseignes rattachées au bâtiment
23.09.06	70-74, 6e Avenue	Rénovation extérieure du bâtiment **(condition)**
23.09.07	810, boulevard Saint-Joseph Ouest	Nouveau bâtiment Aménagement de terrain
23.09.08	4340, boulevard Saint-Joseph	Nouveau bâtiment Aménagement de terrain **(condition)**
23.09.09	4515, boulevard Saint-Joseph	Agrandissement de la construction accessoire (serre) Rénovation extérieure de la construction accessoire existante (serre) Aménagement de terrain
23.09.10	975, rue Hains	Nouveau bâtiment Aménagement de terrain

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la règlementation municipale en vigueur et des **conditions** énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 13 septembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0996/10/23 **Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (approbations - C.C.U. du 27 septembre 2023)**

ATTENDU QUE les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

CCU Résolution	Adresse	Objet de la demande
23.09.19	4998, boulevard Saint-Joseph	Déménagement d'un bâtiment

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Mario Sévigny,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la règlementation municipale en vigueur et des **conditions** énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 27 septembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0997/10/23 **Avis de motion du règlement no RV23-5576 modifiant le règlement no 4299 relatif au plan d'urbanisme et visant les propriétés délimitées par le boulevard Saint-Charles, l'arrière des propriétés situées du côté est de la rue Domino et le boulevard de l'Université et dépôt du projet de règlement**

Avis est donné, par madame Cathy Bernier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV23-5576 modifiant le règlement no 4299 relatif au plan d'urbanisme et visant les propriétés délimitées par le boulevard Saint-Charles, l'arrière des propriétés situées du côté est de la rue Domino et le boulevard de l'Université et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de prévoir une vocation de développement résidentiel sur les propriétés délimitées par le boulevard Saint-Charles, l'arrière des propriétés situées du côté est de la rue Domino et le boulevard de l'Université.

0998/10/23 **Avis de motion du règlement no RV23-5577 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant le secteur délimité par le boulevard Saint-Charles, l'arrière des propriétés situées du côté est de la rue Domino et le boulevard de l'Université et dépôt du projet de règlement**

Avis est donné, par madame Cathy Bernier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV23-5577 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant le secteur délimité par le boulevard Saint-Charles, l'arrière des propriétés situées du côté est de la rue Domino et le boulevard de l'Université et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser le projet de développement domiciliaire Le Boréal délimité par le boulevard Saint-Charles, l'arrière des propriétés situées du côté est de la rue Domino et le boulevard de l'Université.

0999/10/23 **Avis de motion du règlement no RV23-5589 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant le 1130 du boulevard Lemire et dépôt du projet de règlement**

Avis est donné, par monsieur Yves Grondin, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV23-5589 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant le 1130 du boulevard Lemire et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser un bureau d'immatriculation de véhicules automobiles au 1130 du boulevard Lemire.

1000/10/23 **Adoption du projet de règlement no RV23-5576 (les propriétés délimitées par le boulevard Saint-Charles, l'arrière des propriétés situées du côté est de la rue Domino et le boulevard de l'Université)**

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que le projet de règlement no RV23-5576 modifiant le règlement no 4299 relatif au plan d'urbanisme ayant pour objet de créer l'affectation résidentielle de moyenne à forte densité (R2) à même une partie de l'affectation commerciale artérielle (C2) de manière à y inclure les propriétés situées dans le secteur délimité par le boulevard Saint-Charles, l'arrière des propriétés situées du côté est de la rue Domino et le boulevard de l'Université;

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1001/10/23 Adoption du projet de règlement no RV23-5577 (secteur délimité par le boulevard Saint-Charles, l'arrière des propriétés situées du côté est de la rue Domino et le boulevard de l'Université)

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par madame Carole Léger,

il est résolu que le projet de règlement no RV23-5577 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet :

- de créer les zones d'habitation H-602-1 et H-602-2 à même la zone commerciale C-602 soit pour le secteur délimité par le boulevard Saint-Charles, l'arrière des propriétés situées du côté est de la rue Domino et le boulevard de l'Université;
- de prévoir en conséquence, pour les zones d'habitation précédemment créées, les différents usages résidentiels permis ainsi que les normes relatives à la construction des bâtiments, au lotissement, à l'insonorisation, à l'aménagement de terrain et à l'application du règlement de PIIA;
- d'abroger en conséquence la zone commerciale C-602.

La zone commerciale C-602 est délimitée approximativement par le boulevard Saint-Charles, l'arrière des propriétés situées du côté est de la rue Domino et le boulevard de l'Université;

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1002/10/23 Adoption du projet de règlement no RV23-5589 (1130 du boulevard Lemire)

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que le projet de règlement no RV23-5589 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone industrielle I-370 de manière à autoriser de façon spécifiquement permise l'usage 6712 « bureau d'immatriculation de véhicules automobiles, gouvernement provincial » faisant partie de la classe d'usages C-3 (bureau).

La zone industrielle I-370 inclut approximativement des terrains situés de part et d'autre du boulevard Lemire entre les rues Huguette et Sigouin;

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1003/10/23 **Adoption du second projet de règlement no RV23-5573 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet de créer un nouvel usage en lien avec l'hébergement touristique**

Sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier,

il est résolu que le second projet de règlement no RV23-5573 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'ajouter l'usage « établissement d'hébergement touristique jeunesse » à la liste des usages de la classe d'usages C-4 (commerce artériel léger).

Les zones visées sont toutes les zones où la classe d'usages C-4 (commerce artériel léger) est autorisée;

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1004/10/23 **Adoption du règlement no RV23-5572 relatif au Programme d'aide à la rénovation commerciale 2023 ayant pour objet de mettre en œuvre un programme de subvention pour la rénovation de locaux et bâtiments commerciaux dans le secteur centre-ville**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 946/09/23 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de mettre en œuvre un programme de subvention pour la rénovation de locaux et bâtiments commerciaux dans le secteur centre-ville;

sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyée par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que le règlement no RV23-5572 relatif au Programme d'aide à la rénovation commerciale 2023 ayant pour objet de mettre en œuvre un programme 2023-2024 de subvention pour la rénovation de locaux et bâtiments commerciaux dans le secteur du centre-ville;

soit et est adopté;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1005/10/23 Avis de motion du règlement no RV23-5558 modifiant le règlement no 3500 et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par madame Catherine Lassonde, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV23-5558 concernant le stationnement de nuit et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'ajuster certaines dispositions sur le stationnement de nuit en période hivernale. Malgré les modifications, les automobilistes pourront se prévaloir d'autorisation de stationnement pendant l'hiver.

1006/10/23 Avis de motion du règlement d'emprunt no RV23-5579 décrétant des travaux d'infrastructures et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par monsieur Daniel Pelletier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV23-5579 et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter l'acquisition et l'installation d'une génératrice au poste de pompage régional et nécessitant un emprunt de 2 200 000 $ à cette fin.

1007/10/23 Avis de motion du règlement d'emprunt no RV23-5580 décrétant des travaux d'infrastructures et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par monsieur Yves Grondin, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV23-5580 et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de construction pour la station de pompage Cormier et nécessitant un emprunt de 6 500 000 $ à cette fin.

1008/10/23 Avis de motion du règlement d'emprunt no RV23-5583 décrétant des travaux d'infrastructures à l'usine de traitement des eaux usées (UTEU) et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par monsieur Daniel Pelletier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV23-5583 et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter l'achat et l'installation d'une unité de traitement des bassins à l'usine de traitement des eaux usées (UTEU) et nécessitant un emprunt de 2 500 000 $ à cette fin.

1009/10/23 Adoption du règlement no RV23-5574 modifiant le règlement no 3500 afin d'ajouter des zones de vitesse à 40 km/h

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0965/09/23 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de modifier le règlement no 3500 afin d'ajouter des zones de vitesse à 40 km/h;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que le règlement no RV23-5574 modifiant le règlement no 3500 afin d'ajouter des zones de vitesse à 40 km/h;

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1010/10/23 Adoption du règlement no RV23-5545 décrétant des travaux de construction pour le stade de baseball Jacques-Desautels et nécessitant un emprunt de 6 400 000 $ à cette fin

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0964/09/23 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de décréter des travaux de construction pour le stade de baseball Jacques-Desautels et nécessite un emprunt de 6 400 000 $ à cette fin;

sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyée par madame Isabelle Duchesne,

il est résolu que le règlement no RV23-5545 soit et est adopté.

De plus, il est résolu que la Ville de Drummondville :

- contracte, lorsque ce règlement sera en vigueur, un emprunt temporaire afin de payer les travaux qui y sont autorisés;
- emprunte cette somme auprès de la Caisse Desjardins de Drummondville;
- rembourse cet emprunt temporaire à même l'argent provenant des obligations qui seront émises sous l'autorité dudit règlement et lorsqu'elles le seront;
- autorise le trésorier et le trésorier adjoint à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Drummondville, les documents nécessaires pour contracter cet emprunt temporaire et le rembourser.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Informations des membres du conseil

19.1 Retour sur La Joséphine

La conseillère Catherine Lassonde se dit très satisfaite du déroulement de l'événement et annonce qu'il y aura assurément une deuxième édition l'an prochain. Les objectifs ont été atteints tant pour le nombre de coureuses que pour le montant remis à la Fondation René-Verrier. Un chèque d'une valeur de 10 000 $ a été présenté avant le départ, donné à 10 h. Elle tient à souligner le travail de toutes les personnes impliquées dans l'organisation et des partenaires Desjardins, Promutuel et UV Assurances.

19.2 Programme de subvention à la rénovation résidentielle

La conseillère Catherine Lassonde annonce que la Ville reconduit son programme de subvention à la rénovation résidentielle pour une année supplémentaire. La période d'inscription est ouverte jusqu'au 6 octobre prochain. Ce programme, dont les subventions peuvent atteindre jusqu'à 50 % du coût des travaux admissibles, a pour objectif de favoriser la réalisation de travaux de rénovation de bâtiments résidentiels et de contribuer à la revitalisation des quartiers visés.

19.3 Retour sur l'Ordre de Drummondville

La conseillère Isabelle Duchesne fait part qu'à l'occasion du gala de l'Ordre de Drummondville, 4 nouveaux officiers ont été intronisés. Comme nouveauté, la Ville introduit cette année le prix Stella, un honneur qui vient attester du grand rayonnement des récipiendaires, et ce, bien au-delà des frontières de Drummondville. Le prix récompense des accomplissements ayant eu un impact significatif sur la communauté, en conformité avec les valeurs de l'organisation municipale. Pour cette première remise, les membres du conseil municipal ont voulu honorer le populaire groupe de musique Les Trois Accords, qui a su faire sa marque dans le paysage musical québécois depuis maintenant plus de 20 ans. Finalement, 8 nouveaux membres ont été reconnus lors de ce gala.

19.4 Festival Trad-Cajun et Village hanté

La conseillère Cathy Bernier mentionne 2 activités automnales à faire à Drummondville, soit la 2e édition du Festival Trad-Cajun qui aura lieu les 7 et 8 octobre 2023. Ce festival vous offre une expérience inspirée de l'atmosphère vibrante de la Louisiane qui rappelle la Nouvelle-Orléans. Comme 2e activité, Mme Bernier invite la population à aller visiter le Village québécois d'Antan pour la 15e édition du village hanté. De belles surprises vous attendent toutes les fins de semaine d'octobre. Pour des informations supplémentaires ou pour acheter des billets, il suffit de visiter le villagequébécois.com.

19.5 3e versement de taxes

Le conseiller Daniel Pelletier rappelle le 3e versement de taxes qui est à faire avant le 19 octobre 2023. Le paiement peut être fait directement au comptoir à l'hôtel de ville, par la poste, à votre institution financière ou directement en ligne sur le site internet de la Ville, soit au drummondville.ca.

19.6 Grande marche du Défi Pierre-Lavoie et tournoi de soccer

Le conseiller Mario Sévigny fait part que le Grand défi Pierre Lavoie aura lieu le 15 octobre de midi à 16 h au parc des Voltigeurs. Le départ se fait près de la maison Trent et il y aura un service de navette disponible à partir du Centre Marcel-Dionne à partir de 11 h.

M. Sévigny mentionne aussi qu'aura lieu les 7, 8 et 9 octobre le tournoi de la Coupe interrégionale, un prestigieux tournoi de soccer qui rassemble les meilleures équipes U14 à Sénior des Ligues de développement interrégionales (LDIR) de tout le Québec.

19.7 Délégation de La Roche-sur-Yon

Madame la mairesse tient à souligner la présence de la délégation de La Roche-sur-Yon, notre ville jumelle, depuis maintenant 40 ans. Elle

mentionne également que le drapeau de la France a été hissé au mât de l'hôtel de ville en ce lundi 2 octobre en l'honneur de la délégation française.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

Prochaine séance du conseil : 23 octobre 2023

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 23 octobre 2023.

1011/10/23 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

sur proposition de madame Isabelle Duchesne,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 53.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Lacoste, mairesse Me Mélanie Ouellet, greffière

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.